

LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÉPARGNE DE L'AMF



**Semaine
de l'Épargne
Salariale**

À l'occasion de la Semaine de l'épargne salariale 2023

■ ÉDITO

L'épargne salariale satisfait ses détenteurs mais sa compréhension reste insuffisante

La Semaine de l'épargne salariale, dont l'AMF est à l'initiative, publie une nouvelle enquête sur la notoriété et la perception des salariés concernant les dispositifs d'épargne salariale¹, trois ans après la première étude conduite en 2020.

Les résultats indiquent que la notoriété et la détention de l'épargne salariale progressent et que les détenteurs, qui représentent près de la moitié des salariés interrogés, sont majoritairement satisfaits (78 % d'entre eux).

Cependant, la connaissance de ces dispositifs et de leurs possibilités demeure limitée, en particulier la possibilité de versements volontaires ou encore le choix du mode de gestion et des types de support. La méconnaissance des détenteurs est importante s'agissant des fonds, de leurs niveaux de risque et de leurs frais.

■ FOCUS

La notoriété et la détention de l'épargne salariale ont progressé depuis 2020

La très grande majorité des salariés connaissent les dispositifs d'épargne salariale. Près d'un sur deux en bénéficie, le plus souvent dans les grandes entreprises.

Près de 9 salariés sur 10 disent connaître l'épargne salariale

86 % des salariés interrogés connaissent, au moins de nom, l'un des dispositifs d'épargne salariale (PEE, PER Col ou actions de l'employeur), contre 83 % en 2020. La notoriété du PER Col en particulier s'est accrue depuis trois ans : les connaisseurs étaient 71 % en 2020, ils sont désormais 77 %. Les sources d'alimentation, la participation et l'intéressement, sont également bien connues : 90 % des salariés connaissent au moins de nom ces dispositifs (stable par rapport à 2020).

Cependant, ils ne sont pas plus de deux tiers à savoir plus précisément de quoi il s'agit tant concernant les dispositifs (58 %) que les sources d'alimentation (67 %).

En particulier, la notoriété de l'abondement de l'employeur, qui n'est pas prévu dans toutes les entreprises, reste faible : 54 % des salariés disent le connaître au moins de nom, et 37 % savent réellement de quoi il s'agit.

Il en résulte que 39 % des détenteurs ne se sentent pas capable de choisir leurs placements et que 63 % d'entre eux expriment un besoin d'accompagnement.

Après avoir axé la démarche pédagogique sur les difficultés rencontrées par les épargnants et renforcé leurs connaissances, notamment sur les possibilités de déblocage de cette épargne, il est nécessaire d'aller plus loin pour mieux accompagner l'épargnant salarié.

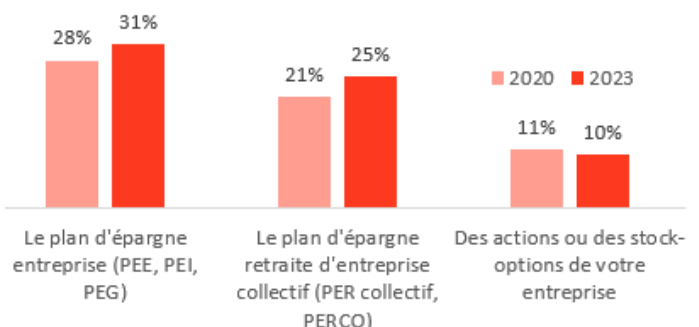
Les messages d'éducation financière doivent désormais être centrés sur la principale caractéristique de l'épargne salariale, qui est un placement adapté au moyen et au long terme, afin de développer les capacités des épargnants dans le choix de leurs fonds et des modes de gestion qui leur conviennent. ■

¹ Étude réalisée par OpinionWay pour la Semaine de l'épargne salariale. Échantillon de 1 004 Français âgés de 18 ans et plus, salariés (du secteur privé et public) et travailleurs indépendants travaillant dans une entreprise d'au moins un salarié, interrogés en ligne du 25 janvier au 2 février 2023.

Près d'un salarié sur deux détient une épargne salariale

47 % des salariés interrogés ont répondu détenir au moins un dispositif d'épargne salariale contre 43 % en 2020. Un salarié sur 10 détient des actions de son employeur.

La détention déclarée (% de détenteurs)



Source : Sondage OpinionWay pour la Semaine de l'épargne salariale, mars 2023

NB : Les marges d'incertitude des résultats vont de 1,5 à 3 points pour un échantillon de 1 000 répondants.

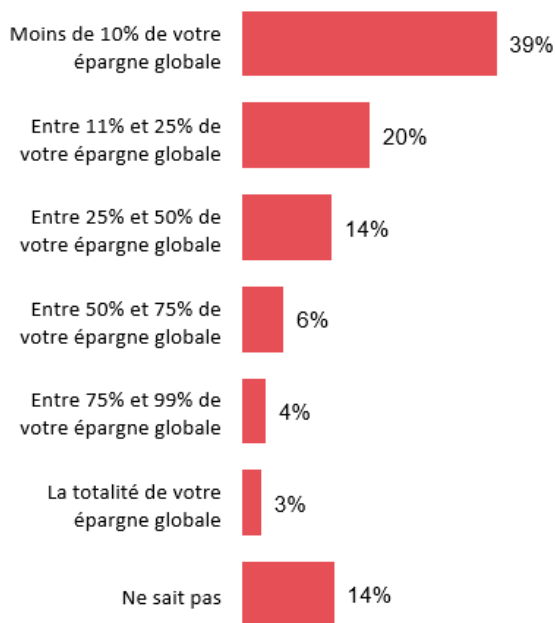
Les salariés de grandes entreprises sont plus nombreux à déclarer détenir une épargne salariale. De 23 % dans les très petites entreprises (moins de 10 salariés), le taux de détention déclarée monte à 65 % dans les entreprises de plus de 500 salariés.

Les montants détenus sont modestes

Les sommes placées au sein de l'épargne salariale restent souvent modestes : elles sont inférieures à 5 k€ pour 47 % des détenteurs, et comprises entre 5k et 20 k€ pour 25 % d'entre eux (14 % n'ont pas répondu à cette question).

Pour 6 détenteurs sur 10, les montants détenus au sein de leur épargne salariale représentent moins de 20 % des montants détenus dans leurs placements.

Quelle est, approximativement, la part de cette épargne salariale dans votre épargne globale (épargne liquide, y compris vos comptes courants, PEA/compte titres, assurance-vie, etc.) ?



Source : Sondage OpinionWay pour la Semaine de l'épargne salariale, mars 2023

Pour la majorité des détenteurs, l'épargne salariale permet de couvrir leurs besoins à moyen terme

Pour 57 % des détenteurs d'épargne salariale, cette épargne leur permet principalement de disposer au bout de quelques années d'un capital (études des enfants, achat de la résidence principale, accidents de la vie...). Pour 26 %, il s'agit d'un placement de long terme en vue de leur retraite.

Ces motivations sont les mêmes chez les détenteurs de PEE et les détenteurs de PER Col.

Les possibilités d'investissement maîtrisées par un quart des détenteurs

Si 72 % des détenteurs disent connaître, au moins vaguement, la gamme des supports d'investissement, ils ne sont que 24 % à dire la connaître en détail.

Seule la moitié de détenteurs (49 %) disent choisir eux-mêmes les supports de placement sur lesquels ils investissent au sein de leur épargne salariale.

Les fonds, leurs risques et leurs frais, mal connus

La méconnaissance est relativement importante s'agissant des fonds, de leurs niveaux de risque ou de leurs frais. Elle n'a pas baissé depuis 2020.

Aux détenteurs : avez-vous le sentiment de connaître votre épargne salariale sur... ?

	2020	2023
Ne connaît pas		
Les frais	62%	63%
Les types de fonds où investir	58%	55%
Son niveau de risque et son rendement possible	46%	46%
Les différentes façons de l'alimenter	39%	39%
Les cas de déblocage de l'argent	35%	32%

Source : Sondage OpinionWay pour la Semaine de l'épargne salariale, mars 2023

Des investissements relativement prudents

La moitié (49 %) des détenteurs se disant autonomes dans leurs choix investissent prioritairement dans des fonds « peu risqués, même si leur rendement est faible ». Les autres (39 %) le font dans des supports « moyennement risqués dont la valeur peut fluctuer un peu » et 11 % dans des « fonds risqués dont la valeur peut fluctuer plus fortement ».

Interrogés plus précisément sur les types de fonds d'investissement dans lesquels ils ont investi, 42 % des détenteurs autonomes ont indiqué l'avoir fait dans des fonds diversifiés selon un niveau de risque connu (profilés) et 26 % dans des fonds d'actions.

Aux détenteurs choisissant eux-mêmes leurs investissements : sur quel(s) type(s) de fonds / de supports de placement vous avez investi ?

	2020	2023
Un fonds diversifié choisi selon un niveau de risque connu (prudent, équilibré, dynamique)	45%	42%
Un fonds investi en actions	24%	26%
Un fonds monétaire	25%	23%
Un fonds solidaire ou responsable	20%	22%
Un fonds investi en obligations	19%	17%
Vous ne savez pas	18%	14%

Source : Sondage OpinionWay pour la Semaine de l'épargne salariale, mars 2023

Le rapport détaillé de l'étude est accessible sur le site de l'AMF dans la rubrique [Publications/ Rapports, études et analyses](#)